



**PRÉFET
DE L'INDRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des Territoires
Service Planification Risques Eau Nature**

ARRÊTÉ n°36.2020.10.26-001 du 26 octobre 2020

Portant modification de l'arrêté n°36-2020-10-02-003 du 02 octobre 2020 portant ouverture de l'enquête publique sur l'augmentation de puissance pour la production d'énergie hydroélectrique de l'usine de Fontgombault,

**Le Préfet de l'Indre,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le Code de l'Environnement et notamment les articles L 211-7, L 123-10, L 123-13, L 214-1 à L 214-6, R 123-1 à R 123-27, R 214-1 à R 214-31, R 214-41 à R 214-56 et R 214-88 à R 214-103 ;

Vu le Code Rural et de la Pêche maritime, notamment ses articles L 151-36 à L 151-40 et R 151-41 sur les travaux entrepris par les communes et leurs groupements ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L.5111-1 à L.5212-34 ;

Vu l'ordonnance n°2017-80 du 26 janvier 2017 et le Décret n° 2017-81, relatifs à l'autorisation environnementale pour les installations, ouvrages, travaux, aménagements, soumis à autorisation au titre de l'article L.214-3 du Code de l'Environnement ;

Vu l'ordonnance n°2016-1060 du 3 août 2016 et du décret n°2017-626 portant réforme des procédures destinées à assurer l'information et la participation du public à l'élaboration de certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement ;

Vu le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 36-2018-11-12-016 du 12 novembre 2018 portant délégation de signature à Madame Florence COTTIN, Directrice Départementale des Territoires de l'Indre ;

Vu l'arrêté n°36-2020-10-02-003 du 02 octobre 2020 portant ouverture de l'enquête publique sur l'augmentation de puissance pour la production d'énergie hydroélectrique de l'usine de Fontgombault ;

Considérant les erreurs contenues dans l'article premier et l'article 3 de l'arrêté faisant l'objet du présent acte ;

Considérant la nécessité de prévoir des mesures spécifiques liées au contexte de crise sanitaire ;

Sur proposition de la Directrice Départementale des Territoires de l'Indre,

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 : L'article premier de l'arrêté n°36-2020-10-02-003 du 02 octobre 2020 est modifié comme suit :

Une enquête publique est ouverte dans la mairie de FONTGOMBAULT concernant la demande d'autorisation au titre du Code de l'Environnement présentée par Monsieur Bernard TRÉMOLET DE VILLERS, en vue d'autoriser l'exploitation d'une puissance complémentaire au droit fondé en titre pour l'usine de l'Abbaye Notre Dame de Fontgombault, sur la commune de FONTGOMBAULT.

ARTICLE 2 : L'article 3 de l'arrêté n°36-2020-10-02-003 du 02 octobre 2020 est modifié comme suit :

Les pièces du dossier du pétitionnaire et le registre d'enquête unique constituent le dossier principal. Celui-ci sera déposé pendant 33 jours consécutifs à la mairie de FONTGOMBAULT, du lundi 09 novembre 2020 à 13h00 au vendredi 11 décembre 2020 à 18h00, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie.

Les déclarations éventuelles sur le projet constituant le complément de dossier devront être portées sur le registre annexé au dossier unique d'enquête, à la mairie de FONTGOMBAULT ou formulées par lettre, comme indiqué ci-dessous.

Les observations, propositions ou contre propositions pourront être adressées par courrier électronique à l'adresse suivante : «ddt-usine-Fontgombault@indre.gouv.fr» ou par correspondance au commissaire enquêteur, lequel les annexera au registre d'enquête, à l'adresse suivante :

Mairie de Fontgombault,
36 Rue de l'Abbaye,
36220 FONTGOMBAULT.

Ces observations et propositions recueillies par courrier électronique seront consultables sur le site internet des services de l'État dans l'Indre à l'adresse internet de la préfecture sur le lien dédié au suivi de ce dossier :

[Publications/Enquête Publique \(autre que ICPE\)/Enquête Publique loi sur l'eau et Intérêt général/EP-Augmentation de puissance pour la production d'énergie hydroélectrique de l'usine de Fontgombault.](#)

Le commissaire-enquêteur siégera en personne à la Mairie de FONTGOMBAULT :

- lundi 9 novembre de 14 h à 18 h,
- jeudi 26 novembre de 14 h à 18 h,
- vendredi 11 décembre de 14 h à 18 h.

où il recevra les déclarations éventuelles des personnes intéressées. Il annexera également au registre, après les avoir visées, les observations qui lui auront été adressées par écrit, à la mairie de FONTGOMBAULT durant l'enquête. Afin de respecter les consignes sanitaires, les visiteurs seront reçus individuellement, ou par deux si nécessaire pour les associations. Ils devront être munis d'un masque, et du gel hydroalcoolique sera mis à disposition. Si plusieurs personnes sont présentes en même temps, l'attente s'effectuera à l'extérieur de la mairie.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier pourra être consulté en mairie aux heures d'ouvertures habituelles.

Un accès gratuit au dossier sur poste informatique est mis à la disposition de toute personne qui souhaite le consulter, en mairie de FONTGOMBAULT, et au sein des locaux de la DDT de l'Indre, cité administrative, à Châteauroux.

Toute information complémentaire pourra être demandée auprès du Commissaire enquêteur ou de la DDT de l'Indre, Service Planification, Risques, Eau, Nature.

ARTICLE 3 : Exécution

Le secrétaire général de la préfecture de l'Indre, la directrice départementale des territoires de l'Indre, le maire de Fontgombault sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

La Directrice Départementale
des Territoires


Florence COTTIN